

LES MAGASINS VENDENT DE L'ALCOOL AUX MINEURS EN TOUTE IMPUNITÉ

Association
Addictions
France

LA VENTE D'ALCOOL EST INTERDITE AUX MINEURS EN FRANCE ET POURTANT À 17 ANS...

8,4%*

consomment
régulièrement
de l'alcool
(Au moins 10 fois
par mois)

44%*

déclarent
une alcoolisation
importante dans le mois
(Plus de 5 verres en une
même occasion)

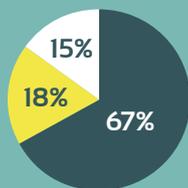
* Source : ESCAPAD 2017, OFDT

À l'origine de l'opération,
une situation préoccupante

UNE OPÉRATION DE TESTING UNIQUE EN FRANCE SUR LA VENTE D'ALCOOL AUX MINEURS

Échantillon

384 magasins en Finistère et Loire-Atlantique



- Supermarchés
- Hypermarchés
- Supérettes

«Clients Mystères»



Des mineurs filles et garçons,
entre 16 et 17 ans,
recrutés par l'association

Méthodologie

ON ACHÈTE FACILEMENT DE L'ALCOOL QUAND ON EST MINEUR

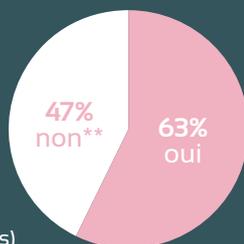
Refus de vente exceptionnel en magasin

Plus de 9 établissements
sur 10 vendent de l'alcool
à des mineurs



Signalétique sur place

Seulement 2/3 des
établissements affichent
l'interdiction de vente
d'alcool aux mineurs



** (essentiellement en supermarchés)

Plus de 8 fois sur 10,

On peut acheter de l'alcool
sans que la carte d'identité
soit demandée...



Lorsque la CNI est demandée
et la minorité avérée, la vente a quand même lieu
dans 6 cas sur 10.

« Ce qui m'a marqué c'est quand on nous
demandait la carte d'identité et qu'on nous
laissait passer. »

CLIENTE MYSTÈRE, EN FINISTÈRE

UNE SENSIBILISATION EN LIGNE JUGÉE BIEN FAITE PAR LES MAGASINS

Une sensibilisation en ligne jugée bien faite par les magasins...



Courriers



E-Mails



Module de formation

21 personnes
sensibilisées

63% considèrent cette
sensibilisation utile

... mais qui fait «chou blanc»

Sur 200 magasins
à qui la sensibilisation
a été proposée,
5 ont participé au module.



Aucun n'a changé ses pratiques
de vente d'alcool aux mineurs

Résultats de l'opération-testing entre octobre 2020 et mars 2021